

UBO

Université  
de Bretagne  
Occidentale

UBO

Université de Bretagne Occidentale

Faculté de Droit,  
Économie,  
Gestion et AES

12, rue de Kergoat  
CS 93837  
29238 Brest Cedex 3

Inscriptions obligatoires  
Marion Rivière  
T. 02 98 01 73 67  
marion.riviere@univ-brest.fr

UNIVERSITÉ  
DE BRETAGNE  
OCCIDENTALE

Amphi U  
Faculté de Droit  
Économie, Gestion et AES  
20 avenue le Gorgeu  
Brest

Colloque  
**30 ans de la loi littoral :  
la loi Littoral face aux  
nouveaux enjeux**  
Vendredi 27 janvier 2017

Colloque organisé par

Raymond LEOST & Loïc PRIEUR

Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

[www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie](http://www.univ-brest.fr/ufr-droit-economie)

Com'UBO Décembre 2016



FACULTÉ  
DE DROIT, ÉCONOMIE  
GESTION & AES





# PROGRAMME

## 30 ANS DE LA LOI LITTORAL : LA LOI LITTORAL FACE AUX NOUVEAUX ENJEUX

### 9h // Accueil par

Monsieur Matthieu GALLOU, le président de l'Université de Brest  
Monsieur François-Xavier ROUX-DEMARE,  
le doyen de la Faculté de Droit, Économie, Gestion et AES

### 9h15 // Propos introductifs

François CUIILLANDRE, Maire de Brest, Président de Brest Métropole

### 9h45 // Problématique de la journée

Les objectifs de la loi littoral sont-ils encore actuels face aux nouveaux enjeux ?

## I. L'ACTUALITÉ DES OBJECTIFS DE LA LOI LITTORAL

### 10h // Modérateur

Bertrand AUDREN, Bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Brest

#### • Loi littoral et énergies renouvelables

#### Le développement des énergies renouvelables marines

Soazig LALANCETTE, Doctorante, AMURE UMR6308

#### Les dispositions législatives récentes,

Nicolas BOILLET, Maître de conférences, Université de Brest, AMURE UMR 6308

### 10h40

#### • Loi littoral et risques naturels

Les enjeux bretons (à préciser)

#### L'évolution nécessaire de la loi littoral,

Jean-Luc BLEUNVEN, Député du Finistère

### 11h20

#### • Loi littoral : entre certitudes et incertitudes des standards

#### Le point de vue de l'élu :

Dominique CAP, Maire de Plougastel-Daoulas, président de l'Association des maires du Finistère, vice-président de BREST-METROPOLE

#### Le point de vue du juge :

Jean-Jacques LOUIS, Président du Tribunal administratif de Rennes

### 12h // Débat

### 12h30// Pause déjeuner

## II. LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI LITTORAL

### 13h30 // Modérateur

Jean-Marie BECET, Professeur émérite, université de Brest

#### • Loi littoral et activités agricoles bretonnes

#### Les difficultés juridiques,

Xavier BRAUD, Maître de conférences, Université de Rouen

#### La stratégie de la commune de Plouvien,

Christian CALVEZ, Maire de Plouvien, président de la Communauté de communes des Abers et vice-président du Pôle Métropolitain du Pays de Brest

### 14h10

#### • Loi littoral et territorialisation

#### La planification de la loi littoral par le juge,

Loïc PRIEUR, Maître de conférences à l'université de Paris IV, UMR 8185 espaces Nature Culture, avocat au barreau de Brest

#### La mise en œuvre : le SCOT du Pays de Brest,

Benjamin GREBOT, Directeur de l'ADEUPa, Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne

### 14h50

#### • Loi littoral et sanctions

#### L'action des associations de protection de l'environnement en Corse,

Maître Benoist BUSSON, Avocat au barreau de Paris, France Nature Environnement

#### La sanction des manquements à la loi Littoral,

Raymond LEOST, Maître de conférences l'Université de Bretagne occidentale

### 15h30 // Débat

### 16h15// Synthèse de la journée

Lisibilité et crédibilité de la loi littoral au regard de ses objectifs